



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 février 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 février 2010

Date d'affichage
16 février 2010

Objet de la délibération
*Direction des finances – Service
financier – Vote du budget
primitif 2010 - Service public
d'assainissement.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

BOUTIER Jean-Paul donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,
FOREST Marie-Paule donne procuration à **RIMBAUD Georges**

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de budget 2010 concernant le service public d'assainissement.

Après en avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, le conseil municipal passe au vote qui donne les résultats suivants :

votants : 33
pour : 33
contre : 0
abstention : 0

En conséquence, à l'unanimité de ses membres présents,

Le conseil municipal

ARRETE le budget 2010 du service assainissement comme suit :

Section investissement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	749 905,00 €	435 863,00 €	-	1 185 768,00 €
Recettes	655 177,95 €	-	530 590,05 €	1 185 768,00 €
Affectation	-	-	-	-

Section de fonctionnement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	687 390,00 €	-	-	687 390,00 €
Recettes	171 770,55 €	-	515 619,45 €	687 390,00 €

MAINTIENT le montant de la surtaxe assainissement à 0.24 € le m3.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,
Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 MAR 2010 05 MAR 2010

